



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1001-299, 1009-002 ET 1002-010

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées que lors de sa séance tenue le 10 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté les règlements numéros 1001-299, 1009-002 et 1002-010, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1001-299

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1009-002

Règlement modifiant le règlement 1009 afin d'utiliser la valeur marchande pour établir la valeur du terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

RÈGLEMENT NUMÉRO 1002-010

Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser.

QUE la MRC Les Moulins a approuvé les règlements 1001-299, 1009-002 et 1002-010 le 11 juin 2019 et a également émis un certificat de conformité pour ces règlements.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements au bureau du greffier au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

QUE lesdits règlements sont entrés en vigueur le 12 juin 2019, soit à la date de l'émission du certificat de conformité par la MRC Les Moulins.

Donné à Terrebonne, ce 19^e jour du mois de juin 2019.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
